

Désignation de l'entreprise SAS A&J GROUP Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 79BI Route de Fronton 31140 AUCAMVILLE

Número SIRET * 8 0 4 7 7 0 8 3 2 0 0 0 1 7 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

								Exercice N clos le [3 1 0 3 2 0 2 4]				Exercice N-1 clos le [3 1 0 3 2 0 2 3]			
ACTIF				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016	Certifiés conforme									
	Immobilisations corporelles *			028		030									
	Immobilisations financières * (1)			040	150 000	042	150 000	150 000							
	Total I (5)			044	150 000	048	150 000	150 000							
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052									
Marchandises *			060		062										
Avances et acomptes versés sur commandes			064		066	JABADIE									
Créances (2)		Clients et comptes rattachés*	068		070										
		Autres * (3)	072	34 553	074				34 553	68 885					
Valeurs mobilières de placement			080		082										
Disponibilités			084	17 466	086	17 466	3 705								
Charges constatées d'avance *			092	560	094	560	249								
Total II			096	52 579	098	52 579	72 839								
Total général (I+II)			110	202 579	112	202 579	222 839								
PASSIF								Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel *				120	150 000	150 000							
	Ecart de réévaluation				124										
	Réserve légale				126	11 686	9 732								
	Réserves réglementées*				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131										
	Report à nouveau				134										
	Résultat de l'exercice				136	31 897	39 079								
	Subventions d'investissement				137										
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142	198 708	198 811								
	Provisions pour risques et charges				154										
	Emprunts et dettes assimilées				156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	2 929	2 340								
DETTES (4)	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169										
	Comptes courants d'associés				173	846	20 788								
	Autres dettes				175										
	Produits constatés d'avance				174										
	Total III				176	3 871	24 028								
	Total général (I + II + III)				180	202 579	222 839								
	REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195							
		(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182							
(3)		Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	34 159	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A&J GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : 79 B, Route de Fronton - 31140 AUCAMVILLE
804 770 832 RCS TOULOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à 31 897 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	31 897 euros
A la réserve légale	1 595 euros

Solde	30 302 euros
A titre de dividendes	30 000 euros
Soit 2 euros par action	
Le solde	302 euros

En totalité au compte « *autres réserves* » qui s'élève ainsi à 5 427 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 16 décembre 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000



euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jérôme ABADIE



Désignation de l'entreprise SAS A&J GROUP

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le				Néant		*					
		13	1	0	3	2	0	2	4	13	1	0	3	2	0	2	3
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209				210							
	Production vendue	{	biens	et livraisons intracommunautaires	{	215				214							
			services *			217				218							
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222							
	Production immobilisée *									224							
	Subventions d'exploitation reçues									226	Certifié conforme						
	Autres produits									230						1	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232						1	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234							
	Variation de stock (marchandises) *									236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238	JABAD						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)								242		2 070			1 936		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243				244							
	Rémunérations du personnel *									250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252							
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)				255				254							
	Dotations aux provisions									256							
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259					262							
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260												
	Total des charges d'exploitation (II)									264		2 070			1 936		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270		(2 070)			(1 935)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers								280		34 063			32 788			
	Produits exceptionnels								290					9 127			
	Charges financières								294								
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				300								
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348												
	Impôts sur les bénéfices *								(VII)	306		96			900		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)									310		31 897			39 079			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2															
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318								
	Provisions non déductibles *								322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324		96						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247							330								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								249								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999								
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													997			
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986			Zone franche urbaine (44 octies A)	987			Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127			Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991							
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345			Investissements et souscriptions outre-mer	344			Créance due au report en arrière du déficit	346			Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					31 350		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		643		354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)													356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :														360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		643		372				

A&J GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : 79 B, Route de Fronton - 31140 AUCAMVILLE
804 770 832 RCS TOULOUSE

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30
SEPTEMBRE 2024

Exercice clos le 31 mars 2024

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 mars 2024, l'activité de la Société a été la suivante : la Société n'a généré aucun chiffre d'affaires (comme en N-1) ; son résultat net comptable est bénéficiaire à hauteur de 31 897 euros (contre 39 079 euros l'année précédente), du fait notamment de la présence de remontées de dividendes à hauteur de 33 000 euros, issus de la filiale SYNERGIE HABITAT 31

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2024, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

L'objectif pour l'exercice en cours est le suivant : maintenir l'activité de la société.



FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés contrôlées

Notre société contrôle actuellement les sociétés suivantes :

- SYNERGIE HABITAT 31

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

- **La SARL SYNERGIE HABITAT 31**

La société SYNERGIE HABITAT 31 est une société à responsabilité limitée au capital social de 5 000 euros, dont le siège social se situe à AUCAMVILLE (31140) au 79 bis, Route de Fronton, et immatriculée depuis le 19/04/2005 au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 481 863 231 RCS TOULOUSE.

La société A&J GROUP détient 100% du capital social de la SARL SYNERGIE HABITAT 31.

Activités : Opérations de courtage dans le domaine des travaux de bâtiment et des services aux entreprises, administrations et particuliers. Maîtrise d'œuvre en bâtiment. Activité d'intermédiaires en achat, vente et location de biens immobiliers, fonciers et commerciaux. Toutes activités de marchand de bien, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente. Exercice de l'activité d'agent commercial.

Au 31/12/2023, les comptes de la SARL SYNERGIE HABITAT 31 font apparaître un chiffre d'affaires de 197 579 euros et un bénéfice de 31 063 euros. Les capitaux propres s'élèvent à 361 689 euros.

COMPTES CONSOLIDÉS

Il est rappelé que l'ensemble constitué par notre Société et les entreprises qu'elle contrôle de manière exclusive ou conjointe, ne dépasse pas, depuis deux exercices consécutifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, deux des trois critères de définition des petites entreprises de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'aucune de ces sociétés n'appartient à une catégorie mentionnée à l'article L. 123-16-2 du Code de commerce. Il a donc été décidé, en application des dispositions de l'article L. 233-17, 2° du Code de commerce, de ne pas établir de comptes consolidés ni de rapport sur la gestion du groupe. Cette décision est justifiée par une mention dans l'annexe aux comptes annuels.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires, comme pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0 euro contre 1 euro pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 070 euros contre 1 936 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 070 euros contre 1 936 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -2 070 euros contre -1 935 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 34 063 euros (32 788 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 31 993 euros contre 30 853 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 96 euros contre 900 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024 se solde ainsi par un bénéfice de 31 897 euros contre un bénéfice de 39 079 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 mars 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 202 579 euros contre 222 839 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 31 897 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	31 897 euros
A la réserve légale	1 595 euros



Solde ----- 30 302 euros

A titre de dividendes 30 000,00 euros
Soit 2 euros par action

Le solde 302 euros

En totalité au compte « *autres réserves* » qui s'élève ainsi à 5 427 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 168 708 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende serait mis en paiement au siège social le 16 décembre 2024.

Nous vous informons que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.



Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2021 :

144 391 euros, soit 9,63 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 144 391 euros

Exercice clos le 31 mars 2022 :

40 535 euros, soit 2,70 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 535 euros

Exercice clos le 31 mars 2023 :

32 000 euros, soit 2,13 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 32 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à AUCAMVILLE,
Le 13 septembre 2024.

Jérôme ABADIE
Président



79BI Route de Fronton

31140 AUCAMVILLE

ANNEXE DU 01/04/2023 AU 31/03/2024

EXAE CONSEIL

13 RUE D'HELIOS

31240 L UNION

05 62 75 71 65



ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 202 579.28 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 31 896.98 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	378	378	
Groupe et associés	34 176	34 176	
Charges constatées d'avance	560	560	
TOTAL	35 114	35 114	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 929	2 929		
Impôts sur les bénéfices	96	96		
Groupe et associés	846	846		
TOTAL	3 871	3 871		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	15 000			15 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 692
Total	2 692

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	560
Total	560

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -


(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- Synergie Habitat	5 000	325 126	100.00	5 000	5 000			197 579	31 063		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

29